

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 24 octobre 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Hervé Shimuna, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Hervé Shimuna, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville 2024.

Avant tout, je te tiens à souhaiter la bienvenue et à féliciter M. Gérard Dessaulles pour sa nomination en tant que conseil municipal en charge du Département urbanisme et mobilité."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci."

M. Hervé Shimuna, président : "Lors de cette séance, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur le budget pour l'année 2025, un sujet d'importance majeure pour l'avenir de notre commune. Cependant, je dois vous informer que notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni n'est malheureusement pas présent aujourd'hui, car il est actuellement en convalescence. Nous tenons à lui adresser nos meilleurs vœux de rétablissement. Malgré son absence, chaque parti politique a eu la possibilité de poser des questions relatives au budget, auxquelles l'administrateur des finances a pris soin de répondre ou de préparer des réponses à l'avance. Nous lui sommes reconnaissants pour son travail rigoureux, et nous nous réjouissons de le revoir bientôt en pleine forme parmi nous."

M. Hervé Shimuna président : "Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je prie M. Vital Carnal, PS, de compter les voix du Bureau du Conseil de ville, ainsi que celles du groupe PLR, et à M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, de compter les voix des groupes PS, et ARC."

M. Hervé Shimuna, président : "Je cède la parole à notre secrétaire Mme Chiara Voisin, ARC, pour l'appel."

...L'appel fait constater la présence de 26 conseillères et conseillers de ville...

M. Hervé Shimuna, président : "Je souhaite apporter une correction sur le point 4.1. Crédit extraordinaire de CHF 2'500.-. Cette somme est de CHF 2'300.-, et non de CHF 2'500.-."

M. Hervé Shimuna, président : "Y a-t-il d'autres demandes de modification de l'ordre du jour ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, au niveau du point 2 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal. Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024, et non pas celle du 13 juin 2024."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. Michel Ruchonnet, PS, d'avoir remarqué cette erreur."

M. Hervé Shimuna, président : "Je vous propose de procéder à la votation de ces deux modifications."

Au vote, les deux modifications proposées sont acceptées par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que d'autres modifications sont encore souhaitées ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous pouvons démarrer le traitement de notre ordre du jour."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Projet de digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville de Saint-Imier :
 - 4.1. Crédit extraordinaire de CHF 2'300.- pour la digitalisation : décision
 - 4.2. Modification de l'article 18 al. 8 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier : décision
5. Plan financier 2026 – 2029 : information
6. Examen du projet de budget 2025 : approbation éventuelle ou préavis au corps électoral
7. Crédit d'engagement de CHF 620'000.00, figurant partiellement au nouveau plan financier, pour l'assainissement du terrain de Châtillon – Décider du mode de financement : décision
8. Modification du Règlement du parlement des jeunes de Saint-Imier : décision
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de Mme Mathilde Ruchonnet, démissionnaire
10. Motions, postulats et interpellations
 - 10.1. Motions
 - 10.2. Postulats
 - 10.3. Interpellations
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : Mme Christelle Bobillier (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Johan Wermeille (PLR) et M. Sylvain Ndonfack (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Ugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, Mme Josika Iles, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Emile Perrin (Le Journal du Jura), M. Anthony Montandon (RJB) et Mme Anja Muster (Telebielingue)

Public : 4 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Au vote, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président : "La séance d'aujourd'hui s'annonce longue en raison des nombreux points à traiter, c'est pourquoi les communications du Bureau du Conseil de ville iront à l'essentiel.

A noter que le Bureau du Conseil de ville s'est réuni à deux reprises récemment pour traiter les affaires courantes et préparer au mieux cette séance.

J'aimerais également, au nom du Conseil de ville, remercier chaleureusement les associations locales pour leurs nombreuses invitations. Nous ferons toujours de notre mieux pour y assister, car ces moments sont précieux pour la vie de notre commune.

Je tiens à souligner l'importance de ces associations, qui jouent un rôle central en donnant vie à notre région et en renforçant le lien social au sein de notre communauté. Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre traditionnel souper du Conseil de ville aura lieu le 12 décembre 2024 à l'issue de notre dernière séance du Conseil de ville. Une convocation officielle vous parviendra prochainement à ce sujet. Je vous prie donc, chers conseillères et conseillers, de bien vouloir réserver cette date dans vos agendas. Je me réjouis de vous y voir nombreux pour partager ce moment convivial.

Enfin, je tiens à souligner que le projet de digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville, que le bureau a soigneusement élaboré, sera soumis au vote ce soir. Ce projet vise à moderniser et rendre plus efficace notre processus de prise de décision, tout en assurant plus de transparence et de rapidité dans nos votes. Nous espérons une issue favorable, qui marquera une avancée importante dans la gestion de nos séances."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Au nom du Département éducation et culture, je me permets de vous informer ou de vous rappeler, que le projet "Les fenêtres de l'Avent imériennes" est lancé, comme vous l'avez probablement lu dans la Feuille d'avis officielle, ou sur les réseaux sociaux de la Municipalité, ainsi que sur son site internet. Visiblement très attendu par la population, cet événement a déjà intéressé une quinzaine de particuliers, institutions, et commerces locaux. Néanmoins, je vous invite à en faire la promotion auprès de vos connaissances et de vos proches, et pourquoi pas à réserver une des dernières dates, et ainsi à contribuer à ce que la population imérienne et ses alentours s'épanouissent durant ces soirées de l'Avent. Les détails idoines seront communiqués, d'ici mi-novembre, dans la Feuille d'avis officielle, et sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité. J'en profite pour remercier les Départements économie et tourisme, et action sociale qui soutiennent la mise sur pieds de cet événement, ainsi que la Chancellerie municipale pour la partie administrative et, bien évidemment, la Commission culturelle pour les aspects logistiques. Merci pour votre attention et au plaisir de vous y voir nombreuses et nombreux."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Quelques lignes sur la saison à la piscine découverte. Vous aurez pu lire dans la presse que plus de 23'000 personnes ont franchi le tourniquet. Une année que l'on peut qualifier de très bonne en termes de fréquentation malgré un début de saison calamiteux. Des rentrées d'un montant de l'ordre de CHF 50'000.- ont été enregistrées (alors qu'en moyenne d'accoutumée nous tournions aux alentours de CHF 25'000.-). Difficile de tirer un parallèle avec les saisons précédentes puisqu'il n'y avait pas de compteur d'entrées et que les prix des entrées étaient différents. Ce qui rassurant, c'est qu'aucun incident majeur n'a été à déplorer. Un énorme et chaleureux merci à toutes les personnes qui ont œuvré sur ce site. Pour terminer, vous aurez pu lire aussi que le contrat du tenancier avait été résilié à la fin de la saison et que nous sommes en recherche pour la saison 2025."

4. Projet de digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville de Saint-Imier :

4.1. Crédit extraordinaire de CHF 2'300.- pour la digitalisation : décision

4.2. Modification de l'article 18 al. 8 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier : décision

4.1. Crédit extraordinaire de CHF 2'300.- pour la digitalisation : décision

M. Yves Rochat, PLR : "La fraction PLR a étudié avec un vif intérêt le projet de digitalisation des votes des séances du Conseil de ville et celui-ci nous semble séduisant. Plus moderne et plus rapide, cet outil facilitera les délibérations et simplifiera la gestion et le comptage des résultats. Les votes éventuels, de type bulletins secrets étant aussi garantis, nous ne pouvons que plébisciter l'achat de ces boîtiers. Les élus, la presse, et le public auront ainsi une vue bien plus claire des votes. Le fonctionnement et le calendrier proposés par le bureau sont réalistes et adéquats. Le fait que si après la phase de test, notre Conseil devait finalement conclure à un "no go" fin décembre, ce que je doute, nous pourrions encore retourner les boîtiers et n'engager aucun coût. Ce garde-fou nous permet de valider aujourd'hui sans crainte le choix de ce système. Les élus, représentants ici le PLR Saint-Imier, acceptent donc à l'unanimité le crédit de CHF 2'300.- ainsi que la modification de l'art. 18, al. 8, du Règlement du Conseil de ville."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale adhère totalement à l'idée du vote digital et remercie le Bureau du Conseil de ville pour son excellent travail. Nous approuvons le crédit que nous trouvons fort raisonnable et acceptons également dans la foulée la modification de l'art. 18, al.8, du Règlement du Conseil de ville."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste remercie le Bureau du Conseil de ville pour son étude afin de moderniser le Conseil de ville en passant à la digitalisation des votes. En ce sens elle vote à l'unanimité oui pour ce nouveau concept et accepte également la modification du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. La fraction socialiste espère qu'il n'y aura pas de coûts d'entretien surprises et que cela n'engendra pas de difficultés dans la gestion des installations des boîtiers."

Au vote, le crédit extraordinaire de CHF 2'300.- pour la digitalisation est accepté à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : "Le Bureau du Conseil de ville vous remercie pour votre confiance."

4.2. Modification de l'article 18 al. 8 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier : décision

Au vote, la modification de l'art. 18 al. 8 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : "Ici également, le Bureau du Conseil de ville vous remercie pour votre confiance."

5. Plan financier 2026 – 2029 : information

Rapport du Conseil municipal (Points 5 et 6) :

La documentation qui vous est remise comprend le projet de budget 2025. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes (LCo).

Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus à ce jour pour les personnes physiques et morales, soit les pronostics de septembre 2024 fournis par le canton de Berne. Ces prévisions ont servi de base à l'administrateur des finances et à la commission des finances pour établir le projet de budget qui vous est soumis. Il y a lieu de rappeler que **les estimations fiscales sont aléatoires** et n'ont qu'un **caractère indicatif**. Néanmoins, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été fortement diminué, afin de tenir compte de la tendance à une baisse marquée ces dernières années. Les autres impôts ont été ajustés en fonction des **chiffres connus à ce jour**. L'impôt sur le revenu des personnes physiques reste stable et rien n'indique qu'il y aura des changements à la baisse dans ce domaine.

Les budgets rentrés, sans toucher à la quotité d'impôt, faisaient état d'un déficit du compte de résultat général de CHF 3'835'470.00. La commission des finances, sans augmenter dans un premier temps à la quotité d'impôt et sans aucun prélèvement sur le FS relatif aux impôts des personnes morales, a pu ramener ce déficit à la somme de CHF 2'791'550.00, soit une amélioration de CHF 1'043'920.00. Compte tenu du plan financier et des rentrées fiscales, on constate bien que le **déficit structurel communal s'élève à près de CHF 3'000'000.00**.

La situation est donc sérieuse et les mesures initiées par le Conseil municipal de concert avec la commission des finances doivent être impérativement poursuivies.

Etant donné le contexte et les prévisions, la commission des finances et le Conseil municipal ont fait des choix et se sont montrés restrictifs. Il faudra **apprendre à composer avec moins de rentrées fiscales** et définir les priorités que l'on souhaite pour Saint-Imier à l'avenir. Il est évident qu'il ne faut pas sombrer dans le marasme en arrêtant tous les projets et en coupant toutes les dépenses, mais il faut être conscient de la situation et de son potentiel caractère durable. C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été établi. Les propositions détaillées et les décisions prises par la commission des finances et le Conseil municipal figurent dans le Rapport préliminaire au budget 2025, annexé au présent Message.

Parmi les éléments forts et retenus dans l'établissement du budget, il y a lieu de relever :

- Une **augmentation de la quotité d'impôt de 2 dixièmes**, soit de 1.75 à 1.95, aussi bien pour les personnes physiques que les personnes morales;
- Un **prélèvement de CHF 1,25 million sur le FS impôts personnes morales**, d'un solde de CHF 2,5 millions à fin 2023;
- La perception, pour la deuxième année consécutive, de montants venant de la péréquation financière;

- L'augmentation des salaires bruts du personnel communal de 1,5 % par rapport à 2024 et des montants prévus pour la formation continue;
- Le maintien de l'ensemble des places de travail;
- La **fermeture du bassin de natation** situé dans le complexe des halles de gymnastique; cette proposition permet une économie annuelle globale de l'ordre de CHF 200'000.00 selon les estimations du Service;
- La réintroduction de la subvention à la troupe Saintimania et à l'Association Musique à la Collégiale;
- Un montant de CHF 56'150.00 pour l'accueil du prologue du Tour de Romandie en 2025.

Le budget tient compte des demandes reçues, du nouvel auxiliaire de planification d'août 2024, des propositions de la commission des finances et des décisions du Conseil municipal. Tenant compte des remarques ci-dessus, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de **CHF 124'870.00**, qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2029 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 13 et un déficit du compte de résultat global de **CHF 380'845.00**.

Ce résultat a été obtenu notamment avec une augmentation de la quotité d'impôt de deux dixièmes, soit de 1,75 à 1,95, et des **prélèvements sur des réserves de l'ordre de CHF 1'490'000.00, montant qu'il s'agira encore d'économiser à l'avenir afin de retrouver l'équilibre** au niveau des finances communales malgré l'augmentation de la quotité d'impôt.

Dès le début de l'année 2025, les Autorités, en collaboration avec l'Administration, devront mettre en place des propositions de mesure pour résorber le déficit structurel restant. Le Conseil municipal est d'avis qu'il faudra s'entourer d'experts en la matière afin de trouver des potentiels d'économies d'échelles et de réorganisation, avec le maintien le plus possible des prestations fournies actuellement. Ce travail sera mené conjointement avec la conférence des chefs de service, qui a déjà pris une part active aux efforts d'économie de plus d'un million de francs par rapport aux budgets rentrés. Ces décisions doivent être prises avec courage et en phase avec la situation que nous traversons. L'effort collectif qui sera fourni n'en sera que plus bénéfique et consensuel, afin de redresser la barre. Il est évident que la modification de la quotité sera réévaluée chaque année, afin de déterminer si une amélioration se fait jour et permet une modification à la baisse. Il est trop tôt actuellement pour émettre des pronostics à ce sujet.

Le **niveau d'endettement** de la commune ne cesse d'augmenter ces dernières années. Il se situe actuellement à près de **CHF 34 millions** et va continuer d'augmenter si rien n'est fait. Cette situation n'est pas viable, même à court terme. Il est donc **urgent** de mettre en place une stratégie, en plus de l'augmentation de quotité qui permettra de résorber partiellement la situation que nous connaissons.

En cas de modification de la quotité d'impôt, le corps électoral est compétent, conformément à notre Règlement d'organisation. Il s'agira que les autorités, en cas de préavis positif de votre Autorité, soient unies derrière ce budget et le défendent. En effet, les **conséquences d'absence de budget** au 1^{er} janvier 2025 ne sont pas anodines et paralyseraient partiellement le travail de la Municipalité, dans l'attente de valider un nouveau budget.

La Conseil municipal propose au Conseil de ville et au peuple, un budget 2025 qui **présente un déficit du compte général de CHF 124'870.00** (la commission des finances proposait CHF 118'350.00) et **un déficit du compte global de CHF 380'845.00** (la commission des finances proposait CHF 374'325.00).

Ces déficits se basent sur :

- une **quotité d'impôt de 1,95** (augmentation de 2 dixièmes car 1,75 auparavant), aussi bien pour l'impôt des personnes physiques que pour l'impôt des personnes morales

- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1er janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : CHF 2.50/m³ (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1er janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00)

Le Conseil municipal, sur préavis unanime de la commission de finances, recommande au Conseil de ville de préavis favorablement le projet de budget au corps électoral.

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite la parole à ce stade ?"

...La parole n'est pas demandée...

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

6. Examen du projet de budget 2025 : approbation éventuelle ou préavis au corps électoral

M. Hervé Shimuna, président : "Nous allons passer en revue les chapitres du compte de résultat afin de traiter les questions ou remarques par chapitre. Suite à cela, nous voterons l'approbation de ce budget 2025. En cas d'acceptation, ce vote fera office de préavis pour le Corps électoral. En effet, en cas de modification de la quotité dans le cadre d'un budget, l'autorité compétente est le peuple."

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite déjà la parole ?"

...La parole n'est pas demandée...

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, passons en revue le budget 2025 chapitre par chapitre."

...La parole n'est pas demandée lors du passage en revue des chapitres...

M. Hervé Shimuna, président : "J'ouvre maintenant la discussion générale."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance des documents concernant le projet de budget 2025 et le rapport du Conseil municipal. Après analyse, notre fraction constate que dans le rapport du Conseil municipal, il est mentionné, je cite : "Dès le début de l'année 2025, les autorités, en collaboration avec l'administration, devront mettre en place des propositions de mesures pour résorber le déficit structurel restant. Le Conseil municipal est d'avis qu'il faudra s'entourer d'experts en la matière afin de trouver des potentiels d'économies d'échelles et de réorganisation, avec le maintien le plus possible des prestations fournies actuellement.". Nous sommes surpris par le manque d'anticipation et de propositions concrètes d'économies. Pour que cela soit clair dès maintenant, ARC est favorable à une hausse fiscale car il n'y a pas d'autre solution. Notre fraction l'a d'ailleurs proposé à plusieurs reprises dès 2020. Actuellement il est question d'augmenter la quotité de 2 dixièmes, suffiront-ils pour les années à venir, ou faudra-t-il envisager une autre augmentation prochainement ? Pour rappel nous étions à 2.60 en 2001. Plusieurs articles de

presse ont prédit à cette époque la réalité d'aujourd'hui. Dans les anciens procès-verbaux du Conseil de ville, il est mentionné en 2020 que le Conseil municipal prévoyait un déficit pour 2025 de CHF 2'655'000.00 dans le plan financier, et ce, sans hausse d'impôt. Le rapport actuel annonce un déficit de CHF 2'791'550.00. A l'époque, on imaginait qu'il faudrait une quotité de 1.95 à 2.05. Donc cela fait plus de 4 ans que l'on sait ce qui va se passer. Qu'a-t-on entrepris depuis ? Notre surprise est due au fait qu'à notre connaissance, la Commission des finances et le Conseil municipal travaillent à un catalogue de mesures depuis octobre 2021 déjà. Tous les services ont été auditionnés par la Commission des finances, pourtant actuellement aucune mesure n'a été concrétisée, aucune proposition d'économie faite, à l'exception de la fermeture du bassin de natation, qui malheureusement péjorera l'offre sportive. Dans le rapport présenté aujourd'hui le Conseil municipal parle de recourir à des experts dès 2025. Devons-nous interpréter que rien ne s'est passé avec tout le travail accompli depuis 2021. Les anciens disaient déjà "Gouverner c'est prévoir". Concernant la quotité fiscale, ARC estime important de souligner la situation régionale puisque dans le Jura bernois, la quotité est supérieure au reste du canton. Et si l'on ne parle que du Jura bernois avec 1.75 de quotité en 2024, Saint-Imier vit au-dessus de ses moyens. Il est donc de bon ton d'augmenter la quotité de nos impôts. Toutes les communes du Vallon qui n'ont pas nécessairement des infrastructures aussi importantes qu'à Saint-Imier ont une quotité supérieure pour rappel, voici les chiffres de quelques localités : Renan : 2.04, Sonvilier : 2.17, Villeret : 1.79, Cormoret : 2.04, Courtelary : 2.14, Cortébert : 1.99, Corgémont : 1.79, Sonceboz : 1.88, alors que Tramelan est à 1.94, Tavannes à 1.92 et Valbirse 2.00. A relever également que Saint-Imier commune contributrice à la péréquation cantonale a passé à commune bénéficiaire depuis cette année. A l'analyse des documents présentés aujourd'hui, le prélèvement de 1.25 million sur le fonds spécial des impôts des personnes morales montre que l'augmentation fiscale ne suffira pas à couvrir le déficit structurel et qu'il s'agira de compenser impérativement ce déficit d'ici 2026, mais manque de chance à cette date, le fonds sera vide. A ce constat, les questions suivantes surgissent :

- Pourquoi n'avoir pas tenu compte de cette situation pour définir la nouvelle quotité fiscale ?
- Quelles économies le Conseil municipal envisage-t-il pour compenser ce déficit structurel ?

En ce qui concerne l'analyse plus détaillée du projet de budget, notre fraction fait les constats suivants :

- On verse une subvention de CHF 2'000.- à Saintimania.
- Erguël Sports SA demande CHF 50'000.- de plus de subvention alors qu'il touche déjà 270'000.-. Souhaitons-nous faire de la glace en été ? Nous saluons nos autorités d'avoir supprimé cette demande.
- Le budget 2025 présente encore des moyens importants dans la promotion touristique, économie et de l'habitat. Des montants supérieurs à CHF 200'000.- alors que ce budget propose de couper des subventions à des institutions qui en ont vraiment besoin, par exemple :
 - Pro Juventute Arc jurassien : CHF 500.-,
 - Le point rencontre JB : CHF 1'000.-,
 - Mu'En'Si : CHF 1'000.-,
 - L'Association Musique à la Collégiale : CHF 1'000.-.
- Dans le même temps, on dépense CHF 56'150.- pour le prologue du Tour de Romandie et le crédit libre du Conseil municipal est augmenté de CHF 4'000.-.

Est-ce bien cohérent en matière de priorités financières ?

Pour conclure :

Ce budget n'est pas une surprise. La situation avait déjà été annoncée lors du débat sur la fusion des communes puisqu'il était déjà question que Saint-Imier aurait certainement une quotité augmentée de 1 à 2 dixièmes en cas de refus de la fusion. ARC est favorable à une augmentation de la quotité et soutiendra dans les grandes lignes ce projet de budget. C'est inéluctable. Saint-Imier est passée de commune contributrice à bénéficiaire de la péréquation financière cantonale depuis cette année. Notre fraction regrette profondément la fermeture de la piscine couverte où nous avons presque tous, y compris nos enfants, appris à nager. Nous espérons que dans le futur, si cela est possible, nos autorités pensent à une option de bassin couvert. Nous savons qu'élaborer un budget n'est de loin pas une tâche facile et nous remercions le Conseil municipal, l'administrateur des finances, ainsi que toute son équipe, pour tout le travail accompli. Notre fraction attend, pour les années à venir de la part de nos autorités, des propositions concrètes de mesures d'économie ainsi qu'un plan de rééquilibre financier qui puisse nous permettre de garder notre attractivité et notre qualité de vivre. En résumé, la fraction Alternative régionale et communale accepte le projet de budget qui nous est présenté et le préavise favorablement au Corps électoral. Elle souhaite toutefois que dans le message adressé aux citoyens, il soit fait mention du tableau sur l'augmentation des impôts (pages IX et X du budget) qui les informe sur leur future augmentation par rapport à leur revenu imposable."

M. Etienne Geiser, PLR : "Conscience" et "responsabilité", ces deux mots résonnent au sein de notre fraction libérale-radical de Saint-Imier et environs. J'espère de tout cœur qu'ils résonnent également dans vos fractions respectives. En effet, nous devons être conscients que nous sommes sur le fil du rasoir, car la conjoncture actuelle nous mène à la récession. Par exemple, les indicateurs de la Chambre d'économie publique du grand Chasseral, via son baromètre industriel, nous prédisent un gros coup de frein conjoncturel. Ainsi, la région souffre et les prochains mois seront très difficiles tant économiquement que fiscalement. Qui dit récession, dit pauvreté, licenciements, chômage, régressions sociale et économique. Alors, oui, la sobriété est de mise pour 2025 afin d'éviter la misère. Ne versons pas non plus dans le pessimisme, car nous sommes une région d'innovation et de progrès, à nous de la faire briller par notre courage et par l'abnégation qui nous caractérisent. La décroissance volontaire et solidaire nous fera lutter contre la pauvreté et la régression socio-économique. Œuvrons dès à présent avec responsabilité et conscience sans tergiverser. Par conséquent, nous appelons toutes les employées et tous les employés, ainsi que l'Exécutif de la Municipalité de Saint-Imier, à faire preuve de solidarité et à consentir à tous les efforts nécessaires pour surmonter cette période difficile. Aujourd'hui, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint et de loin, mais nous soutenons ce budget 2025 bien que douloureux et nécessaire pour redresser la barre. Dès lors, après mûres et difficiles discussions, le PLR Saint-Imier et environs approuve le budget 2025, tel que présenté, avec un déficit du compte général de CHF 124'870.00 et un déficit du compte global de CHF 380'845.00. Gardons en tête que ces chiffres, bien que difficiles à accepter, reflètent la réalité de notre situation financière catastrophique actuelle. Nous comprenons que l'augmentation de la quotité d'impôt, bien que nécessaire, représente une charge supplémentaire pour les habitants. Cependant, cette mesure est indispensable pour assurer la pérennité des services publics et préserver la qualité de vie à Saint-Imier. Nous sommes convaincus que grâce à la mobilisation de toutes et de tous et à des choix politiques responsables et efficaces, nous parviendrons à surmonter ces difficultés et à assurer un avenir prospère à notre commune. Avant de conclure, la fraction libérale-radical souhaite notamment mentionner que pour le budget 2026 des choix délicats devront encore être faits pour retrouver l'équilibre. En effet les enjeux, actuels et à venir, ne se limitent pas qu'aux comptes général et global. Pour ce faire nous demandons au Conseil municipal :

- De mener une analyse précise des dépenses afin de cibler les coûts réels.

- De présenter les dépenses et coûts avec des tableaux comparatifs pour rendre la compréhension plus accessible par des images et moins de textes.
- Et de proposer une projection de budget 2026 pour juin 2025 afin de laisser le temps aux fractions d'étudier et de préparer les prises de position, même si en septembre le budget définitif, qui aura été discuté entre les départements, la Commission des finances, puis par le municipal, nous sera soumis. Ainsi nous pourrions nous faire une meilleure idée des choix à faire et des propositions à formuler.

Nous sommes conscients que ces demandes changeront les habitudes de l'administration. Cependant, en tant que législatif, il nous incombe de voter les décisions qui s'imposent et pour ce faire nous avons besoin de temps pour étudier, analyser, comprendre, échanger, et décider en fraction pour, finalement, débattre au Conseil de ville. Cette année, le temps nous a manqué pour discuter en détails des aspects de ce budget. D'autre part, le but est d'éviter de refaire tout un budget lors de la séance du Conseil de ville en 2025 et d'adopter une posture pragmatique, mais constructive qui relève de notre mission de conseillères et conseillers de ville. Pour terminer, nous tenons à remercier le Département des finances, la Commission des finances, ainsi que tous les autres départements pour leur engagement et les efforts déployés jusqu'ici pour réduire ce déficit considérable. Nous les invitons instamment à continuer sans relâche leur mission de manière à équilibrer les comptes 2025."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci. Je vous signale l'arrivée de M. Ugo Boillat, ARC. Dès à présent, nous sommes 27 conseillers de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le déficit structurel communal s'élève à près de 3 millions de francs, après que la Commission des finances ait pu l'améliorer de 1 million. Pour ce soir, nous avons reçu un volumineux document de plus de 200 pages pour l'étude duquel nous y avons tous passé des heures. Rien de nouveau, direz-vous, car c'est la même rengaine toutes ces dernières années. Mais cette année il y a lieu de dire stop, nous sommes au pied du mur et il est grand temps de donner un coup de barre sinon le bateau va percuter l'iceberg. Beaucoup de mesures ont été prises ces dernières années mais elles s'avèrent insuffisantes. Chercher des coupables ne résout rien mais il s'agit maintenant, tous partis confondus, d'empoigner ce problème à bras le corps. La fusion de communes, que nous avons refusée, aurait pu être une partie de la solution, mais le train a passé. Au 1^{er} janvier 2026 nous deviendrons la plus grande commune du Jura bernois mais encore faudra-t-il être attractif en plus. Il y a quelques années, une étude avait montré que nous avions des infrastructures dimensionnées pour 7500 habitants mais nous oscillons depuis longtemps autour de 5000 habitants. Soigner notre attractivité devra être une préoccupation majeure. Concernant l'endettement progressif de notre commune, celui-ci est devenu exponentiel (26 millions il y a 1 année, 34 millions maintenant) et va sûrement interférer avec notre attractivité. Nous avons des atouts en matière de qualité de vie et de lieux de formation, encore faudra-t-il les mettre mieux en valeur. Ce soir nous avons à dire oui ou non au budget qui nous est proposé pour 2025, moyennant une augmentation de la quotité d'impôt qui passerait de 1,75 à 1,95. Avons-nous le choix ? Oui mais finalement pas vraiment. Partir dans 2025 sans budget ne ferait que péjorer la chute. En parcourant les 200 pages du budget, on peut ergoter sur plein de points mais les améliorations ne seraient que de peu d'effet, un peu comme mettre à la pagaie les occupants d'un paquebot pour corriger la trajectoire. Ce qu'il nous faut, et dès demain, c'est une étude externe pour comprendre ce que nous faisons faux ou mal ou les 2, et de mettre en route les bons remèdes une fois que les diagnostics seront posés de manière sûre. Dans les documents fournis par le Conseil municipal pour notre séance de ce soir, la possibilité de demander cette étude figure noir sur blanc. Alors oui on y va, dès demain, et on y mettra le prix. Nous ne serions pas la première commune à demander ce type d'aide externe. L'urgence est avérée. Refuser l'augmentation de la quotité d'impôt n'est pas une option. Augmenter de 2 dixièmes ne comblera les 3 millions annoncés que pour moitié mais c'est déjà ça, et nous nous situerions en gros dans la quotité moyenne des autres communes du Vallon. Ce soir nous profitons de remercier notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, et tous ceux qui œuvrent

avec lui pour faire avec ce qu'il y a, tout en rêvant à un retour du soleil dans le ménage communal. C'est volontairement que nous ne vous abreuons pas de chiffres (car ils sont connus et figureront dans le matériel de vote pour la votation du 24 novembre 2024) mais seule une vision d'avenir fait sens. La fraction socialiste, à l'unanimité, va accepter le budget 2025 avec l'augmentation de la quotité."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Merci pour le débat et les éléments apportés. Je vais me baser sur l'avenir, et ne pas rester dans le passé et parler de ce qui s'est fait ou ce qu'il y a eu. Je pense qu'il est important de rester positif, et se tourner vers l'avenir. Les chiffres du passé sont ce qu'ils sont, et on ne les changera plus. C'est ceux de l'avenir que l'on va changer. Je ne vous apprend rien en vous disant que les rentrées fiscales, elles, ont un caractère aléatoire, et surtout elles se sont effondrées. Je crois que c'est une réalité et on l'a vu. On le constate, et ceci sera écrit clairement dans le message au Corps électoral. On voit que les recettes fiscales se sont effondrées. Je crois que le terme est réaliste de dire que cela s'est effondré. On voit que c'est surtout les recettes fiscales des personnes morales sur le bénéficiaire qui provoque ceci et nous mettent dans cette situation. Il est clair qu'avec ce changement fondamental de circonstance ceci fait apparaître un déficit de près de 3 millions de francs. Il est vrai, et il faut le dire que ces dernières années lorsque tout allait bien, des prestations ont été offertes à la population, des postes supplémentaires ont été créés, et je pense qu'ils sont nécessaires et justifiés. Ceci explique aussi une partie de ce déficit. Maintenant, si on a pu profiter des années où le temps était plus clément pour avoir cette vision positive, je crois qu'il faut rester confiant dans l'avenir. Oui, le Conseil municipal a déjà mis en place des économies. Il propose d'en faire dans ce budget, et il faudra encore en mettre à l'œuvre. Inutile de vous dire que s'il avait fallu résorber le déficit de 3 millions de francs en un seul budget, ce n'est pas seulement le Bassin de natation qu'il aurait fallu fermer. On aurait pu arrêter la Patinoire, toute la partie des chapitres 2 et 3 du budget, en lien avec tout ce qui est sport, culture, loisirs. On aurait pu tout arrêter. Et là, je rejoins la fraction socialiste, nous devons rester attractifs et attirer des personnes morales et physiques à Saint-Imier. Vous habitez toutes et tous à Saint-Imier, vous n'y êtes pas forcément nés, mais vous y êtes venus pour son attractivité. Je vous rappelle tout le tissu culturel qu'il y a à Saint-Imier. Tout le niveau de la formation qui est possible. Dans le projet Avenir Berne romande, nous sommes le pôle formation, culture et santé. Peu de communes de notre taille peuvent se targuer d'avoir un Hôpital, une Piscine plein air, des écoles qui permettent d'aller de l'école enfantine à un diplôme d'ingénieur. Il faut être conscient de ceci. Cette augmentation de quotité d'impôt permet de résorber de moitié, et aussi d'étaler dans le temps les mesures. L'augmentation de 2 dixièmes qui a été préavisée unanimement par la Commission des finances et qui a été aussi préavisée par le Conseil municipal favorablement est réaliste et permet surtout de donner des chances à ce budget d'être accepté. Parce que s'il fallait tout résorber, on parlerait de 4 dixièmes, et je ne pense pas que la population aurait suivi, et elle aurait aussi remis en cause la gestion. La population doit avoir un message des autorités, et comme vous semblez être tous unanimes pour ce budget, c'est aussi important de ne pas se montrer désunis dans un tel moment. On est tous dans le même bateau, avec le même cap. J'ai pris note de l'intervention de la fraction PLR. On fera au mieux pour que les informations parviennent dès que possible pour analyser ces chiffres et faire des propositions, mais il est clair que le Conseil municipal dès le début de l'année prochaine s'attellera, avec le concours de chacun, à trouver des pistes, et à se faire aider par une aide externe. Je remercie la fraction socialiste pour sa prise de position. Je crois qu'il faut rester confiants et unis. Notre niveau d'endettement ne cesse d'augmenter. On a besoin de toutes les forces. Concernant la fraction ARC qui était peut-être la plus critique ce soir, et bien j'ai pris également note. Je ne vais pas revenir sur tous les points, mais l'on discutera en bilatérale. Il faut rester confiant dans l'avenir, ne pas abandonner des sièges au sein des autorités, et aller de l'avant.

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. le maire. Je souhaite juste ajouter une petite note positive qui vient de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. Au niveau du canton, bien sûr, il a été constaté un ralentissement de la croissance. Mais, il y a tout de même de la croissance. Il n'y a pas une vague de fermetures d'entreprises. L'inflation s'est abaissée

à 1,3 %. Le prix de l'énergie a également baissé. Donc, on va essayer de rester positifs par rapport à la situation. Nous sommes aussi influencés par tout ce qui se passe au niveau du canton, et non pas uniquement sur ce qui se passe dans notre région."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Question au maire et au Conseil municipal. Concernant l'étude externe, c'est juste une idée qui passe, ou il y a déjà des contacts ? Avec Delémont par exemple, qui ont fait une telle étude ? Est-ce que vous avez déjà des contacts avec des gens pour faire cette étude ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Effectivement la Ville de Delémont est pour nous un modèle, car elle a fait cet exercice. C'est naturellement que l'on va s'en approcher. Ceci a déjà été évoqué, et c'est aussi une demande de la Commission des finances de faire cette étude. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Nous allons entrer en contact, en temps voulu, pour avoir des noms et des coordonnées pour avancer le plus vite possible. On l'avait déjà fait par le passé avec l'Université de Neuchâtel, qui avait fait un rapport avec des propositions. L'idée c'est de mettre l'ouvrage sur le métier dès le début de l'année, en espérant que l'on aura un budget d'ici là pour aller de l'avant."

M. Michel Ruchonnet, PS : "En temps voulu". Le temps est là. On y va."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. le maire, Merci M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, la parole n'étant plus demandée nous allons passer au vote."

Au vote, le budget 2025, qui présente un déficit du compte général de CHF 124'870.00, et un déficit du compte global de CHF 380'845.00.

Ces déficits se basent sur :

- une quotité d'impôt de 1,95 (augmentation de 2 dixièmes car 1,75 auparavant), aussi bien pour l'impôt des personnes physiques que pour l'impôt des personnes morales;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰;
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne;
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014;
- eaux usées : CHF 2.50/m³ (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00);

est préavisé favorablement par 26 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, au Corps électoral.

M. Hervé Shimuna, président : "Au nom Conseil de ville, nous remercions toutes les personnes ayant œuvré à l'élaboration de ce budget 2025."

7. Crédit d'engagement de CHF 620'000.00, figurant partiellement au nouveau plan financier, pour l'assainissement du terrain de Châtillon – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le terrain de football situé au lieu-dit Châtillon est une infrastructure sportive importante de notre cité. Il n'a pas fait l'objet d'investissements conséquents ces dernières années et malgré l'entretien régulier des pelouses et des luminaires, un investissement plus conséquent est nécessaire.

Les projets ont été suspendus dans l'attente des résultats de l'étude concernant l'ancienne décharge de Châtillon. Sous l'égide du Service de l'Équipement, le bureau RWB a rendu un rapport technique final qui a été remis au canton (OED). Si nous sommes dans l'attente du retour du canton, il semble toutefois qu'il n'y aurait pas d'obligation d'assainir le site dans son entier, laissant entrevoir la possibilité de réaménager le terrain de football.

Le projet a été mené conjointement avec le FC Erguël et le Team Vallon. Pour ces deux entités, le terrain de Châtillon revêt une importance cruciale et permet la pratique du football à Saint-Imier, en complément du terrain sis à Fin-des-Fourches et des autres terrains dans le Vallon.

Plusieurs variantes ont été étudiées, en tenant compte des besoins du principal utilisateur mais aussi compte tenu des finances communales. Pour les constructions, il a été choisi d'installer des containers aménageables. Cela permet de réduire les coûts mais aussi d'envisager un éventuel déplacement, en fonction de projets futurs.

Une passerelle permettra d'accéder aux différents locaux avec un passage accessible également aux personnes à mobilité réduite. Les luminaires tels qu'implantés actuellement doivent être déplacés pour répondre aux critères des normes ANF. L'installation de pare-ballons représentera un avantage sécuritaire important, étant donné que le paddock de la Société d'équitation est attenant. Ce point a fait l'objet de discussion entre les deux sociétés et ressort comme étant obligatoire à la bonne cohabitation entre les différents usagers du site. L'implantation choisie pour les installations fixes (container) a été déterminée en lien avec la pollution du site. Cette zone est en dehors du périmètre pollué.

Le remplacement des luminaires est également prévu. Ceux-ci ne correspondent plus aux normes de sécurité et ne permettent plus de se conformer aux normes sportives. Il est proposé de changer l'intégralité de l'installation (y compris les mâts) étant donné la vétusté de ces installations.

Le financement est partiellement inscrit au plan financier. Toutes les mesures permettant de réduire les coûts seront prises lors de la réalisation du projet. Une piste est notamment étudiée avec une commune de la région qui souhaite de séparer de containers et dont nous pourrions bénéficier gratuitement, moyennant l'aménagement en fonction de nos besoins et le déplacement.

Des subventions peuvent, toutefois, être espérées par le Fond du sport du canton de Berne via le Conseil du Jura bernois. Des subventions seront également possibles pour l'installation de luminaires mais le montant n'est pas encore déterminé.

Le projet initial a été retiré lors du dernier Conseil de ville afin de permettre de consulter le FC Erguël et de leur présenter le fruit des réflexions menées par nos services. Cette rencontre a eu lieu le 02.09.2024 et a permis d'arriver aux conclusions suivantes :

- Accord du comité du FC Erguël avec le projet comprenant :
 - Réfection et déplacement des luminaires;
 - Aménagement de 2 vestiaires joueurs sans eau;
 - Aménagement d'une cabine pour l'arbitre;
 - Installation de pare-ballons;
 - Aménagement de WC.
- Accord de principe du comité sur une participation en nature aux travaux, sous une forme encore à définir;
- Accord de principe du comité sur le paiement d'une location pour l'utilisation du terrain de Châtillon.

Ces investissements sont volontairement dimensionnés de façon modeste. En effet, aussi bien le comité du FC Erguël que le Conseil municipal sont d'avis que l'effort principal doit être mis sur un futur terrain multisport aux Planches en relançant le projet de base.

Le rôle de la commune a été clarifié lors de cette rencontre. Etant donné la situation financière de notre cité, un investissement de plusieurs millions pour le terrain des Planches ne paraît pas réaliste ces prochaines années. Toutefois, la commune se doit d'être le moteur de ce projet en rassemblant et en fédérant les différents acteurs qui gravitent autour de ce projet (propriétaires fonciers, bénéficiaire du droit de superficie, sociétés utilisatrices, services communaux et cantonaux concernés). Le terrain de Fin-des-Fourches – qui appartient au FC Erguël – pourrait, à terme, devenir un quartier si le projet des Planches aboutit, ce qui serait un atout indéniable pour le développement de Saint-Imier.

La commission des finances a préavisé unanimement et favorablement une variante moins onéreuse qui avait été établie par le Service, en demandant en plus de chercher des pistes d'économie dans le projet et en présentant un état locatif. Le Conseil municipal, après retrait du point et discussion avec le FC Erguël, est arrivé à la conclusion que cette variante « light » ne correspondait pas aux besoins des utilisateurs et a donc préavisé la variante qui vous est soumise ce soir.

Le Conseil municipal, sur préavis unanime de la commission des bâtiments et infrastructures sportives, vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 620'000.00 figurant partiellement au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, PS : "Le FC Erguël et le Team Vallon ont besoin d'infrastructures correctes pour assurer non seulement les entraînements mais aussi les matchs. La fraction socialiste, après lecture du rapport, a eu la confirmation de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, qu'il y avait obligation, sur l'espace actuel de Châtillon utilisé, de remplacer l'éclairage qui arrive en fin de vie. Les coûts de ces travaux sont estimés à CHF 300'000.-. On profitera de ceux-ci pour déplacer les mâts de telle sorte que le terrain puisse être aux normes de la deuxième ligue interrégionale. Un filet de protection sera également posé du côté du paddock. Il est indiqué que cette infrastructure remise en état, sécurisée et mieux équipée sera soumise à un tarif de location avec un planning d'occupation. Il s'agira de compléter l'ordonnance des tarifs d'utilisation des bâtiments communaux. Plusieurs variantes du projet ont été étudiées, avec également une étude sur la pollution des sols, et la version "coûts minimaux pour une utilisation conforme du site" a été retenue. Les travaux se feront en deux étapes car la pose de containers pour les vestiaires et les toilettes nécessite un changement d'affectation de la zone. Une demande dans ce sens sera adressée à l'OACOT, mais malheureusement son traitement prendra certainement du temps. Le crédit d'engagement que nous sommes amenés à voter ce soir concerne également l'aménagement de barrières de sécurité. Dans un des containers, un espace abritera le matériel d'entretien. Il s'agira de veiller à une utilisation du site réfléchie de manière à éviter des dépenses superflues, notamment en lien avec le maintien d'un bon état du terrain en fonction de la météo. Malgré

une situation des finances de la commune inquiétante, la fraction socialiste, pour répondre à un réel besoin en termes d'infrastructures sportives aux normes et considérant que le sport, au même titre que la culture, favorise les liens sociaux et la santé physique et mentale, accepte le crédit d'engagement de CHF 620'000.- figurant partiellement dans le plan financier, en recourant à l'emprunt si nécessaire."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Notre fraction a pris connaissance du rapport du Service des bâtiments ainsi que du message du Conseil municipal concernant le crédit d'engagement de CHF 620'000.- pour l'assainissement du terrain de Châtillon. Tout d'abord nous avons l'impression qu'un tel dossier à la suite d'un projet de budget tant déficitaire est malvenu. Ce dossier a été source de beaucoup de discussions au sein de notre fraction et nous ne sommes pas unanimes le concernant. Dans le rapport le Conseil municipal mentionne dans son premier paragraphe : "Le terrain de football situé au lieu-dit Châtillon est une infrastructure sportive importante de notre Cité. Il n'a pas fait l'objet d'investissements conséquents ces dernières années et malgré l'entretien régulier des pelouses et des luminaires, un investissement plus conséquent est nécessaire.". ARC estime que cette affirmation n'est pas complètement juste, vu que l'intégralité de la pelouse a été refaite à la charge de la Municipalité, à la suite des dégâts de la Fête de lutte de 2014. Nous comprenons bien, en revanche, que le crédit demandé aujourd'hui n'est pas pour refaire la pelouse mais plutôt les éclairages et les aménagements périphériques. Certains membres d'ARC sont convaincus que cet investissement est nécessaire pour permettre aux nombreux enfants (+ de 200) de continuer à s'entraîner et jouer en terre imérienne. Malgré les temps très difficiles financièrement, certains pensent qu'il faut continuer de veiller à l'attractivité de notre commune. D'autres pourtant se font du souci quant à la pollution du site. Toutefois une question se pose au sein de notre fraction. Si le principal utilisateur de ce terrain est et sera le Team Vallon, est ce que les communes voisines ne devraient pas être approchées pour une possible collaboration financière au profit de tous les enfants du Vallon ? Cette question est d'autant plus pertinente puisque l'accord fait avec les communes du Vallon pour la patinoire semble fonctionner. Il pourrait en être de même pour un terrain de foot ? Si l'on prend le projet plus en détails, ARC ne comprend pas qu'avec un investissement si conséquent, les vestiaires proposés ne soient pas équipés de douches. Même si le FC Erguël et le Team Vallon disent ne pas en avoir besoin, nous sommes convaincus que faire l'impasse sur les douches est ridicule. La conciergerie de ces douches, doit être prise en compte lors de la tarification des locations. A effectuer des travaux, autant tous les faire. Avec la proposition de location qui nous est présentée dans ce rapport, autant pouvoir louer des infrastructures en ordre. Le chemin d'accès de la route cantonale jusqu'au terrain de Châtillon n'est pas en bon état. N'est-il pas possible d'envisager de réparer cet accès pour rendre ce site plus attractif ? Dans le rapport, il est mentionné des possibilités de subventions ainsi que la gratuité pour les conteneurs. Il vaut donc la peine d'intégrer douches et chemin au projet. Comme vous pouvez le constater, ce projet ne fait pas l'unanimité au sein de notre fraction, ainsi ce soir ARC laisse la liberté de vote à ses membres pour le crédit d'engagement de CHF 620'000.-, figurant partiellement au nouveau plan financier, pour l'assainissement du terrain de Châtillon."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Le PLR Saint-Imier et environs est conscient de l'importance du football à Saint-Imier. Avec environ 380 juniors et de nombreux autres membres actifs ce sport touche un grand nombre d'habitants de la commune et ses environs. Ce sujet provoque beaucoup de réflexions. D'un côté, il y a une infrastructure communale significative qui nécessite des rénovations, et de l'autre, une situation financière qui reste préoccupante. Soutenir notre jeunesse est une priorité, mais au vu des finances actuelles, la version "small" doit être affinée. C'est pourquoi, et non sans regrets, que nous disons un non à ce projet intermédiaire de CHF 620'000.-."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "M. le président, je demande une suspension de séance."

M. Hervé Shimuna, président : "Je suspends la séance."

...Il est 20 h 22, suspension de séance...

...Il est 20 h 34, reprise de séance...

M. Christian Tharin, PLR : "Je me permets juste un petit commentaire sur la documentation que l'on a reçue. Je trouve dommage que dans le rapport du service il soit fait mention de quatre variantes étudiées. Et, ce soir, nous en avons uniquement une qui est à disposition. Au vu de l'état financier de la commune, je pense qu'il aurait été logique d'avoir les 4 variantes à notre disposition, avec un tableau comparatif. Quelle variante contient quoi et combien. Finalement, c'est nous, membres du Conseil de ville, qui décidons d'ouvrir les cordons de la bourse. D'autant plus que le Conseil municipal et Commission des bâtiments et infrastructures sportives étaient pour une variante, la Commission des finances pour une autre. Je pense qu'il faudrait refuser ce dossier et renvoyer la balle au Conseil municipal. Puis, revenir avec un dossier plus étayé, avec plusieurs variantes et moyens de comparaison. Une décision pourrait alors être prise en décembre ou l'année prochaine."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Effectivement vous l'avez vu dans la documentation, il y a plusieurs variantes établies par le Service des bâtiments et infrastructures sportives, qui a fait un travail complet et que je remercie pour la bonne gestion du dossier. Il est vrai qu'il y a une seule variante qui vous est proposée ce soir, qui est la variante discutée avec le FC Erguël et son comité quasiment in corpore. Nous les avons reçus au mois de septembre. La variante qui vous est proposée est finalement la seule qui correspondait à leur besoin, et qui tient compte de la situation financière. La variante "light" dont il est fait mention, et qui était préavisée par la Commission des finances, ne prévoyait que les investissements pour les dépenses qui concernent la sécurité (luminaires qui ne sont pas aux normes et sont dangereux) et l'installation des pare-ballons en raison des alentours (notamment proximité du terrain d'équitation). La variante la plus onéreuse (qui se monte à CHF 1,5 million) n'est pas envisageable à l'heure actuelle, et de toute manière une telle dépense devrait être votée par le peuple. Vous imaginez que si l'on demande une augmentation de la quotité d'impôt, et d'un autre côté on demande également au peuple un crédit de CHF 1,5 million pour la réalisation de ce projet, quelle serait la réaction du peuple. De plus, la variante proposée a été discutée avec le principal utilisateur. Si ce qui est proposé ne convenait pas au principal utilisateur, autant ne rien faire, mais ce n'est pas le cas. Le choix de l'exécutif a été de vous présenter la variante qui est viable et adéquate. Il faut aussi être conscient que le terrain est pollué, et qu'un investissement de l'ordre de CHF 1,5 million est un risque d'investissement sur un terrain pollué. Il y a aussi le projet des Planches. Je vous rappelle que vers le cimetière, à l'arrière de l'entreprise Longines, il y a le terrain d'athlétisme, et qu'il est à l'étude d'y avoir un terrain multisports. C'est un projet qui coûtera plusieurs millions, et la commune aura un rôle à jouer dans ce dossier. Il s'agira pour la commune de réunir les gens autour de la table et de fédérer les acteurs. Dans ce dossier la FSG a un droit de superficie sur ce terrain. Les Longines et la Bourgeoisie sont propriétaires du terrain. C'est un projet qui va encore être discuté quelques années, et la commune sera associée. Il faut aussi voir que les containers du terrain Châtillon pourraient être déplacés au terrain d'athlétisme si nécessaire pour avoir des vestiaires. Je crois que personne ne remet en question ce terrain d'athlétisme. Pour revenir à la question des luminaires, nous sommes une région où il n'y a pas de soleil de minuit, il faut s'éclairer. Voilà les compléments que je souhaitais encore apporter."

Mme Paula Tanner, ARC : "J'ai bien écouté les arguments du PLR. Ce sont des arguments que l'on peut entendre. Il s'agit d'un investissement conséquent. Après, la question que je me pose c'est par rapport au choix du projet. Si ici on parle déjà d'un projet trop onéreux, et je ne parle même pas de celui qui coûtait encore plus cher, dont M. le maire a fait mention à l'instant, si on décide de prendre le projet qui consiste seulement à changer les luminaires et le pare-ballons, je trouve tout de même regrettable qu'en 2024, on ait un terrain qui n'a même pas de toilettes. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des filles qui font du football, et si elles ne peuvent même pas aller changer une protection hygiénique pendant l'entraînement parce que cela a bougé, parce qu'elles ne sont pas à l'aise, c'est tout de même problématique de ne pas avoir

au moins des toilettes à cet endroit. Alors, si l'on vient à refuser ce soir ce projet, et qu'il nous soit représenté, je demande vraiment qu'il soit pris en compte la réalisation de toilettes."

M. Vital Carnal, PS : "Pour moi, je trouve que c'est un mauvais timing de voter ce crédit ce soir. Je propose qu'on passe au vote pour reporter ce point au mois de décembre. Avec une relecture, pour voir ce qu'il en est. Qu'on vote maintenant pour reporter ce point au mois de décembre."

M. Paula Tanner, ARC : "Dans ce cas je demande une suspension de séance."

...Il est 20 h 43, suspension de séance...

...Il est 20 h 50, reprise de séance...

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Avant que vous ne preniez votre décision, j'aimerais quand même vous donner quelques éléments suite à ce que M. le maire vous a dit. On a beaucoup parlé des containers gratuits. A l'heure actuelle, ils sont gratuits. Mais une décision doit être prise avant le mois de décembre. Passé ce délai, les containers ne seront plus gratuits. Et puis une autre chose, si aucune décision n'est prise ce soir, l'électricité sera coupée pour question de sécurité. Je vous laisse prendre votre décision."

M. Yves Rochat, PLR : "Je m'excuse, mais c'est vraiment dommage et embêtant d'avoir cette information uniquement maintenant."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je confirme ce que M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, vient de dire, et je vous informe que c'est un courriel que l'on a reçu aujourd'hui à 15 h 35. Donc, on fait aussi vite que possible pour vous transmettre les informations, mais à l'impossible nul n'est tenu."

M. Hervé Shimuna président : "Bien, on va voter pour déterminer si le dossier est renvoyé ou pas."

Au vote, le dossier est renvoyé pour relecture par 15 voix. 9 voix étaient contre le renvoi. 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : "Je prie les personnes qui souhaitent le renvoi... ."

Mme Hervé Shimuna, président, est interrompu par Mme Paula Tanner, ARC...

M. Paula Tanner, ARC : "Je réitère ma demande de ne pas faire l'impasse sur les toilettes si ce projet doit être revu."

M. Hervé Shimuna, président : "Je prie les conseillers de ville qui souhaitent des pistes d'amélioration ou modification... ."

...Brouhaha...

M. Hervé Shimuna, président : "Pardon. Oui, effectivement nous avons 15 voix pour le renvoi, et 12 voix contre le renvoi, et toujours 0 abstention."

M. Hervé Shimuna, président : "Cette correction étant faite, je vous confirme que cela ne change rien à la décision."

M. Hervé Shimuna, président : "Oui Mme Jessica Froidevaux, ARC ?"

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "J'avais juste encore une remarque générale par rapport à la décision prise. Je trouve regrettable qu'on en arrive là ce soir, avec un dossier qui a été discuté depuis plus d'une année en Commission des bâtiments et infrastructures, au sein des services, en Commission des finances. Il est regrettable aussi que ce soit la majorité qui est présente dans ces commissions et au Conseil municipal, qui demande ce soir un renvoi du dossier alors que toutes les informations étaient en notre possession. Finalement, on va perdre du temps. Il faut être conscient que là, c'est des jeunes qui ne pourront pas aller s'entraîner, et qu'on ne sait pas ce qu'il adviendra de ce dossier d'ici la fin de l'année."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci Mme Jessica Froidevaux, ARC. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Ce n'est pas le cas, je clos ce point. Comme j'allais vous le dire tout à l'heure, je prie les conseillers de ville qui souhaitent des pistes d'amélioration ou modification de les signaler à qui de droit, afin que ce dossier nous soit resoumis lors du prochain Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, cette fois-ci on passe au point suivant de l'ordre du jour."

8. Modification du Règlement du parlement des jeunes de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Règlement du parlement des jeunes (PJ) a été accepté par votre Autorité le 17 juin 2021. Depuis lors, le PJ s'est constitué et fonctionne à satisfaction. Cet organe a permis à plusieurs jeunes de s'investir et de concrétiser des idées, tout en apprenant le fonctionnement de la démocratie et la gestion de projets.

Le Conseil municipal est régulièrement tenu informé des avancées du PJ, en recevant notamment les procès-verbaux des séances, en rencontrant ponctuellement le comité ainsi qu'en étant invité à certains événements mis sur pied par le PJ (notamment la traditionnelle soirée estivale *Ramène ta grillade*).

Après plusieurs années de fonctionnement, des améliorations dans le fonctionnement deviennent nécessaires. C'est pour cela que le comité du PJ a préparé le projet de modification qui vous est soumis pour décision. La commission de la jeunesse s'est également penchée sur les propositions du PJ.

Les modifications qui vous sont soumises sont annexées au présent Message et figurent en rouge dans le texte. Y figurent également en bleu les explications des propositions de modifications. Il y a lieu de relever notamment la proposition que le PJ soit représenté de façon officielle et pérenne au sein de la commission de la jeunesse. Les liens entre ces deux organes étant évidents, il s'agirait d'une amélioration de la représentation de la jeunesse imérienne au sein de la commission qui traite des questions les concernant.

Sur préavis unanime de la commission de la jeunesse, le Conseil municipal vous recommande d'approuver les modifications du Règlement du parlement des jeunes de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : "J'ai une demande de modification de l'art. 3, al. 5. Il s'agit d'une modification "cosmétique". Voici la proposition :

Le Comité du parlement des jeunes est représenté par un de ses membres au sein de la commission municipale traitant de la politique de la jeunesse.

Au lieu de :

Le Comité du parlement des jeunes est représenté par un de ses membres au sein de la Commission de la jeunesse.

Je motive cette modification par le fait que le Règlement des commissions permanentes est actuellement en révision auprès de la Commission de gestion. En prenant le rapport sur ce sujet qui nous a été soumis au mois de juin dernier, plusieurs modifications dans la structure et dans les noms des commissions étaient proposées. Le fait de ne pas citer le nom de la commission responsable dans le Règlement qui nous est soumis ce soir permettrait d'obtenir une flexibilité en cas de modification dans le Règlement "mère" qu'est le Règlement des commissions permanentes. En cas de non acceptation de cette modification, il faudrait potentiellement à nouveau modifier le Règlement du parlement des jeunes pour finalement une histoire cosmétique."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Je remercie M. Christian Tharin, PLR, pour sa vigilance en tant que conseiller de ville et membre de la Commission de gestion. Je ne peux qu'approuver sa suggestion. Et j'encourage le Conseil de ville à l'accepter. Mon Département a proposé la réunion des 3 commissions. La proposition faite simplifierait effectivement de ne pas devoir repasser devant ce forum pour une réadaptation du Règlement du parlement des jeunes."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci. Est-ce que vous pouvez nous relire la proposition de modification M. Christian Tharin, PLR."

...M. Christian Tharin, PLR, relit la proposition de modification...

Au vote, la proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, poursuivons. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point ?"

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Le Règlement du parlement des jeunes, accepté par le Conseil de ville le 17 juin 2021, est l'outil qui a permis aux jeunes de s'investir officiellement dans la vie politique locale avec dynamisme et intérêt marqué pour le processus démocratique. Après maintenant quelques années de fonctionnement, le Comité du parlement des jeunes demande à modifier ledit Règlement, pour pouvoir mieux agir et être représenté, entre autres, au sein de la Commission de la jeunesse. Cette jeunesse intéressée à la vie politique locale est le futur de notre Cité. Pour faciliter et soutenir cet engagement, le parti socialiste, à l'unanimité, approuve les modifications du Règlement du parlement des jeunes de Saint-Imier."

Mme Chiara Voisin, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt des modifications proposées pour le Règlement du parlement des Jeunes. Nous soutenons cette modification afin de faciliter leur fonctionnement. Nous tenons à remercier les membres du parlement des Jeunes pour leur engagement et à leur faire savoir que nous nous réjouissons de découvrir leurs prochains événements."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Le parlement des jeunes de Saint-Imier fonctionne avec succès, permettant aux jeunes de s'engager dans des projets concrets et de découvrir la démocratie locale. Il offre une plateforme où ils peuvent s'exprimer sur des sujets qui les concernent, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à la communauté. Ce parlement joue un rôle clé dans la responsabilisation et l'éducation civique des jeunes, et cette dynamique positive mérite d'être reconnue et soutenue. Nous saluons aussi leurs efforts pour améliorer leur

fonctionnement, notamment en élargissant la participation aux élèves de la 11^e Harmos et en incluant un représentant au sein de la Commission de la jeunesse. Toutefois, le représentant n'aura pour l'instant qu'un rôle consultatif, car le Règlement actuel des commissions permanentes ne lui accorde pas de droit de vote. Ce Règlement est en révision, et nous demandons à la Commission de gestion de préciser les conditions d'intégration du représentant des jeunes et son éventuel droit de vote. Nous remercions chaleureusement les membres du parlement des jeunes pour leur engagement, qui est essentiel pour l'avenir de notre démocratie et notre vie communautaire. La fraction PLR approuve donc les modifications demandées."

Au vote, la modification du Règlement du parlement des jeunes de Saint-Imier (comprenant la modification de l'art. 3, al. 5) est acceptée à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de Mme Mathilde Ruchonnet, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Sandra Carnal.

Au vote, Mme Sandra Carnal est nommée à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : "Je remercie d'ores et déjà Mme Sandra Carnal pour son engagement.

10. Motions, postulats et interpellations

10.1. Motions

10.2. Postulats

10.3. Interpellations

10.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président : "J'ai reçu une motion, je donne la parole."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Ayant eu la possibilité de fréquenter à maintes reprises notre nouvelle piscine découverte cette année, j'ai constaté que le règlement datant du 16 avril 2020 n'est plus vraiment à jour. En effet, il y a des gros problèmes de sécurité sur le toboggan, ainsi que des normes d'hygiène qui ne sont pas respectées. Suite à ces constatations, j'ai pris rendez-vous avec Mme Jessica Lanz, cheffe du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour être éclairé sur ces divers points. Sa réponse relève qu'il faut modifier le règlement par voie politique. Soit, maintenant je vais vous énumérer ce que j'ai pu constater. J'ai eu l'occasion d'utiliser le toboggan et n'ai pas eu le temps d'arriver en bas que 2 pieds me tapaient dans la nuque, un coup du lapin est si vite arrivé. Les ados ne respectent pas les règles, pas de gardien non plus, donc gros potentiel de blessures, voire pire. Des enfants mangent aux alentours du petit bassin et même dedans. Cela est interdit selon le règlement en vigueur. Je n'ai malheureusement pas vu de réprimandes. L'utilisation des douches à l'entrée des bassins est très peu utilisée, mais expressément recommandée selon les prescriptions générales. Concernant l'interdiction de se baigner en short de ville selon le règlement actuel, ceci n'est non plus pas respecté. J'ai pu constater que certains ados se baignent avec leur caleçon et un short de bain par-dessus. A mon grand étonnement, j'ai également vu des personnes se baignant complètement habillées. Pour informations, les salaires horaires des gardes-bains ont augmenté pour être en harmonie avec les piscines des alentours. Je pense qu'ils sont en poste également pour faire respecter le règlement. En résumé, je dépose une motion au

nom des Libéraux-Radicaux de Saint-Imier et environs et ceci afin d'établir un nouveau règlement qui respecterait la sécurité, ainsi que les normes d'hygiène."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Selon votre règlement, le Conseil municipal vous apportera sa prise de position quant à l'entrée en matière, lors de la prochaine séance."

M. Hervé Shimuna, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre motion, nous passons aux postulats."

10.2. Postulats

M. Hervé Shimuna, président : "Je n'ai pas reçu de postulat, et la parole semble ne pas être demandée, nous passons aux interpellations."

10.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président : "Je donne la parole pour les interpellations."

M. Loan Tultak, ARC : "Je me permets d'attirer votre attention sur un problème de sécurité préoccupant qui affecte un axe fréquenté de notre village, à savoir le passage entre la gare et le nouvel hôtel situé à l'intersection concernée. En effet, l'absence d'un passage pour piétons à cet endroit présente un danger majeur tant pour les piétons que pour les automobilistes. Les piétons se retrouvent à traverser la route de manière imprévisible, sans la moindre signalisation qui leur indiquerait un passage sécurisé. Cette situation est particulièrement inquiétante aux heures de pointe, où le trafic devient dense et les risques de collisions augmentent. A l'approche de l'hiver, ces dangers sont amplifiés. Il est donc impératif que des mesures soient prises rapidement pour sécuriser cette zone. Je demande au Conseil municipal quelles actions concrètes sont envisagées pour répondre à cette situation en attendant la création du passage qui est prévu par les voies désaffectées et le jardin de l'hôtel. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question cruciale et espère que des mesures pourront être prises rapidement pour améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour votre interpellation, en l'état je peux vous répondre ainsi. L'idée de liaison piétonne entre la gare et le jardin public au Sud-Ouest de l'hôtel Hôtâ et de la Rue du Vallon est née des ateliers de réflexion mis en place dans le processus de production du bâtiment de l'hôtel, en partant du constat que l'aménagement actuel du carrefour route cantonale Rue de Châtillon – Rue du Vallon n'est pas optimal. Cela pourrait changer à l'horizon 2030, l'Office des ponts et chaussées ayant un projet dans les tiroirs. Cependant il serait intéressant de proposer une traversée plus sécurisée et agréable pour les étudiants, les touristes et la population en général. Vous le savez peut-être déjà, l'idée est d'utiliser l'emprise de la voie CFF désaffectée et de la réaménager pour la transformer en chemin pour piétons. Un mandat a été confié dans ce sens à un architecte et une architecte-paysagiste, les mêmes que ceux qui ont réalisé l'hôtel et le réaménagement du jardin public. Ils ont élaboré un projet déjà soumis et validé par la commission d'urbanisme. En parallèle du projet, des discussions ont été entamées avec les CFF pour la mise à disposition des terrains nécessaires à la réalisation de ce chemin. Toutes les discussions ne sont pas encore abouties en raison de garanties demandées par le Service de l'urbanisme aux CFF. Un projet de convention actualisé a été transmis récemment par les CFF et doit encore faire l'objet d'une analyse du Service de l'urbanisme avant d'être proposé pour signature au Conseil municipal. Si tout se déroule comme prévu, nous pouvons imaginer

déposer une demande de permis de construire d'ici à la fin de l'année pour une réalisation en 2025. J'ai essayé de contacter le chef du Service de l'OPC, M. Cédric Berberat, mais sans succès, afin de connaître les possibilités d'une solution provisoire. Je ne peux vous en dire plus pour l'instant."

M. Loan Tultak, ARC : "Merci pour votre réponse, et la suite qui nous sera communiquée."

M. Hervé Shimuna, président : "Revenons sur les réponses du Conseil municipal aux interpellations."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je n'ai pas préparé de texte, mais afin de répondre à l'interpellation du PLR concernant le bassin de natation, vous l'aurez compris avec la votation du budget 2025, qu'il n'ouvrira pas cette année."

M. Yves RoCHAT, PLR : "Merci M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Interpellation PLR "Rampe de skate". La rampe de skate n'a pas été remise sachant que pour l'heure aucun lieu idéal n'a été trouvé. Si quand bien même des réflexions ont été posées sur plusieurs endroits, la pérennité de ces derniers n'est pas assurée. Si certains membres du Législatif estiment que cette rampe peut être tout simplement déplacée, ceci n'est alors pas aisé de trouver le lieu idéal sachant que la cohabitation entre les riverains et les jeunes qui fréquentent ce type d'installation n'est pas simple. Pour preuve, où initialement la rampe de skate était installée derrière les Halles de gymnastique et après de nombreuses réclamations des riverains, elle avait été supprimée. Châtillon n'est pas le lieu idéal pour l'heure sachant que des analyses de pollutions des sols pour la partie Ouest du terrain qui pourrait accueillir la rampe de skate sont en cours. Mais cela reste une option, si le rapport final de cette zone est positif et que nous pouvons alors l'utiliser ou que les travaux y relatifs soient moindres. Un autre lieu qui est à l'étude, c'est la partie Nord du parking de la piscine, à la suite du terrain de beach volley, pas totalement idéal mais reste une option aussi. L'Esplanade des collèges est aussi challengée mais est-ce que les écoles seront d'accord avec cette proposition, pas certain pour des raisons de sécurité des élèves durant la récréation. Le parking de la patinoire est aussi dans le pipeline mais d'autres éléments sont en train d'alimenter cette option. Vous l'aurez compris, nous recherchons un endroit qui soit pérenne. Maintenant que le budget vient d'être accepté, le projet de nouvelle infrastructure pumptack peut être réactivé et la rampe de skate en fait partie."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "Merci pour votre réponse."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Je me permets d'intervenir ce soir afin d'apporter une réponse à l'interpellation intitulée : Quel est l'avenir du ceff INDUSTRIE à Saint-Imier, déposée par M. Sébastien Ehl, PLR. En date du mardi 22 octobre 2024, la Direction générale du ceff et son Conseil d'école, qui étaient représentés par MM. Cédric Bassin, Directeur général du ceff, et François Roquier, Président du Conseil d'école, ainsi que la Municipalité, par M. le Maire et votre serviteur, se sont retrouvés pour aborder les questions soulevées dans ladite interpellation. Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une partie de la formation en mécanique était déjà présente à Moutier avant la création du ceff. Ceci en raison des entreprises formatrices qui souhaitaient que les apprentis puissent fréquenter l'EPAM, qui devint le ceff ARTISANAT lors de la création de ce dernier. En parallèle, les formations en mécanique ont toujours eu lieu sur le site de Saint-Imier, au CPAI-JB puis au ceff INDUSTRIE. S'agissant du déplacement de la formation mécanique de Moutier à Bienne, il y a lieu d'indiquer qu'à l'heure actuelle le CFP profite déjà des cours théoriques qui sont dispensés

par le ceff pour leur filière de formation pour les mécanicien-ne-s de production. Ceci parce que le ceff enseigne en français, alors que le CFP en allemand. En outre, stratégiquement, selon la Direction générale du ceff, il est plus opportun pour le ceff d'avoir un pied à Bienne afin de se rapprocher des grandes entreprises formatrices, qui font partie de l'Organisation du monde du Travail (OrTra), et ainsi être un partenaire qui participe directement et activement aux discussions dans une ville bilingue. Le ceff deviendra alors une école francophone en ville de Bienne, ce qui fait que ça ne créera pas de doublons. Dans tous les cas, le but est de conserver les formations mécaniques actuelles sur le site de Saint-Imier à Saint-Imier, notamment les mécanicien-ne-s de production. De plus, tant le Conseil d'école que la Direction générale nous ont assurés qu'ils défendront le site du ceff INDUSTRIE à Saint-Imier quoi qu'il arrive, car celui-ci reste le domaine phare du ceff tout entier. Aussi, il convient d'être conscients qu'à l'horizon 2030, les filières de formation subiront de grands changements et c'est là qu'il s'agira de défendre le ceff au niveau cantonal. En conclusion, il conviendra de rester vigilants et d'ancrer le ceff comme acteur incontournable de la formation professionnelle initiale dans la Berne francophone. J'espère que ces éléments suffiront à répondre aux interrogations émises."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Merci M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, ainsi que M. le maire, pour votre célérité. Nous prenons acte des éléments de réponse et nous réservons le droit de revenir vers vous le cas échéant."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "J'apporte un complément de réponse à l'interpellation intitulée : Saint-Imier est une commune parfois rigoureuse avec ses enseignes lumineuses. Deux versions ont été évaluées. Une lumineuse et une non lumineuse. Un caisson lumineux c'est environ CHF 7'000.-, un non lumineux environ CHF 4'000.-. Dans les deux cas, on ajoute CHF 900.- de frais divers (interventions, suite de dossier, et tout ce que l'on peut imaginer). Ce qui n'est pas compris dans ces offres, c'est la nacelle pour y accéder, et le raccordement électrique. Il faut savoir que cette installation est actuellement raccordée à un appartement, et évidemment on ne peut pas faire payer cette consommation d'électricité au locataire. Il faudrait donc modifier ceci en passant par une demande d'autorisation et un permis. A l'heure actuellement, il n'est pas raisonnable de réaliser une telle dépense pour ce projet."

M. Yves RoCHAT, PLR : "Je suis partiellement satisfait. Merci pour ces informations."

M. Hervé Shimuna, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour."

11. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'ai deux divers. Le premier concerne le bassin de natation. J'espère qu'une solution soit vraiment trouvée pour ce bassin, dont on nous dit qu'il sera fermé provisoirement.

Et deuxièmement, j'aimerais rappeler à la population l'invitation à la cérémonie des 150 ans de l'arrivée du premier train à Saint-Imier, qui aura lieu le 11 novembre 2024, à la Salle de spectacles. C'est un bel et grand événement. J'espère aussi que le Conseil de ville y soit bien représenté."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci Mme Elisabeth Beck, PS. La parole semble ne plus être demandée. Je vous remercie et je clos cette séance. Bonne continuation de soirée à tous."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 18.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Le vice-chancelier :